

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

Objectifs de législature du Conseil 2019 – 2022

Proposition

L'Assemblée des délégués prend connaissance des objectifs de législature du Conseil 2019 – 2022.

Berne, le 28 mars 2019
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat
Hella Hoppe

Objectifs de législature du Conseil 2019 – 2022

En adoptant la nouvelle Constitution le 18 décembre 2018, les délégués de la Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS ont ouvert la voie menant d'une association faîtière à l'Église évangélique réformée de Suisse EERS. La Constitution entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

La nouvelle constitution présente les cinq caractéristiques suivantes : (a) La nouvelle constitution de l'Église évangélique réformée de Suisse unit ; l'Église au niveau local, cantonal et national devient communion ecclésiale. (b) La nouvelle constitution donne un fondement ; la foi en Dieu trinitaire, la Bible et les confessions de foi constituent notre fondement. (c) La nouvelle constitution mutualise ; à l'avenir nous voulons assumer les tâches communes ensemble. (d) La nouvelle constitution précise notre profil théologique ; l'Évangile oriente toute notre action. (e) La nouvelle constitution renforce notre cohésion ; la mission de la jeune Église évangélique réformée de Suisse s'adresse autant à nous toutes et tous qu'à chacune et chacun d'entre nous ; elle nous encourage à témoigner de notre foi à la suite de Jésus-Christ.

Les objectifs de législature 2019 – 2022 sont au service de la nouvelle constitution.

Dans six secteurs d'objectifs, le Conseil a formulé 14 objectifs, avec, pour chacun, le potentiel de développement particulier qu'il voit durant les quatre années à venir.

Les objectifs de législature et les mesures qui en découlent constituent l'instrument suprême de direction du Conseil.

Centrée sur le Christ – Engagée dans la société

Objectifs de législature 2019 – 2022

Être Église protestante sur trois plans

Objectif 1 : **L'Église évangélique réformée de Suisse devient Église sur trois plans : local, cantonal et national.**

Mesure 1.1 : Nous aménageons notre Synode comme un lieu d'Église où la communion ecclésiale est vécue au niveau Suisse et où sont discutés des thèmes-phares.

Mesure 1.2 : Nous transmettons le fondement théologique et la mission de la nouvelle Constitution.

Mesure 1.3 : Nous nous dotons d'une marque graphique commune « La croix en lumière ».

Mesure 1.4 : Nous sommes présents avec nos médias sous forme digitale et imprimée.

Mesure 1.5 : Nous renforçons la collaboration entre les organes exécutifs dans l'EERS.

Objectif 2 : **L'Église évangélique réformée de Suisse s'organise.**

Mesure 2.1 : Nous élaborons un règlement pour le Synode et pour les finances.

Mesure 2.2 : Nous établissons des champs d'action ecclésiale communs en vue d'une mutualisation.

Être Église protestante avec d'autres

Objectif 3 : **L'Église évangélique réformée de Suisse encourage l'unité de l'Église.**

- Mesure 3.1 : Nous mettons en œuvre avec la Conférence des évêques suisses un projet œcuménique dans le cadre du processus « Ensemble vers le milieu ».
- Mesure 3.2 : Nous renforçons la compréhension mutuelle au sein du protestantisme par un échange régulier avec les faitières et réseaux évangéliques.
- Mesure 3.3 : Nous poursuivons l'œcuménisme multilatéral à travers la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse.

Objectif 4 : **L'Église évangélique réformée de Suisse renforce la Communion d'Églises protestantes en Europe.**

- Mesure 4.1 : Nous soutenons le travail de la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE.
- Mesure 4.2 : Nous soutenons le dialogue entre la CEPE et le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens.
- Mesure 4.3 : Nous participons à des projets et des groupes régionaux de la CEPE.
- Mesure 4.4 : Nous promovons la discussion des thèmes de la CEPE sur tous les plans de l'EERS.

Objectif 5 : **L'Église évangélique réformée de Suisse vit en communion avec la chrétienté mondiale.**

- Mesure 5.1 : Nous participons à l'Assemblée générale du Conseil œcuménique des Églises à Karlsruhe en 2021.
- Mesure 5.2 : Nous soignons nos liens avec la Communion mondiale d'Églises réformées.
- Mesure 5.3 : Nous rendons visibles nos relations ecclésiales extérieures sur tous les plans de l'EERS.
- Mesure 5.4 : Nous renforçons notre engagement en faveur des chrétiennes et chrétiens menacés.

La foi et la proclamation protestantes

Objectif 6 : L'Église évangélique réformée de Suisse met en valeur la foi chrétienne.

- Mesure 6.1 : Nous formulons et transmettons pour le quotidien des prises de position sur des objets de foi centraux.
- Mesure 6.2 : Nous encourageons la tradition protestante de la proclamation par le Prix de la prédication 2020.
- Mesure 6.3 : Nous renouvelons le lectionnaire.
- Mesure 6.4 : Nous cherchons et soutenons plusieurs manières de suivre le Christ.
- Mesure 6.5 : Nous promovons la transmission de la foi chrétienne dans toutes les générations.

Objectif 7 : L'Église évangélique réformée de Suisse encourage divers lieux d'Église.

- Mesure 7.1 : Nous soutenons la réorientation de la Conférence Solidarité protestante suisse.
- Mesure 7.2 : Nous coordonnons la collaboration avec les Églises de la migration.
- Mesure 7.3 : Nous encourageons l'intégration des communautés dans l'action de l'EERS.
- Mesure 7.4 : Nous entretenons le lien entre Église et tourisme.

La célébration et la prière protestantes

Objectif 8 : **L'Église évangélique réformée de Suisse pratique sa vie culturelle et spirituelle en plusieurs langues.**

Mesure 8.1 : Nous examinons la pertinence d'un livre de culte pour l'EERS.

Mesure 8.2 : Nous entretenons une pratique liturgique commune par le biais de la Commission de liturgie.

Mesure 8.3 : Nous soutenons la distribution de matériel pour un « Temps pour la Création ».

Mesure 8.4 : Nous publions des messages à l'occasion des fêtes ecclésiales.

Mesure 8.5 : Nous soutenons divers styles de musique d'Église.

Mesure 8.6 : Nous promouvons l'unité de la prédication et de la cène et organisons des « soirées liturgiques ».

L'action protestante

Objectif 9 : L'Église évangélique réformée de Suisse est proche des gens par la diaconie et l'aumônerie.

Mesure 9.1 : Nous mettons en œuvre la mission diaconale de l'Église par le biais de la Conférence Diaconie Suisse et d'autres structures.

Mesure 9.2 : Nous participons à la poursuite du développement des exigences minimales et des profils professionnels pour les services de diaconie.

Mesure 9.3 : Nous encourageons des lieux de rencontre où est présenté le travail de l'aumônerie militaire pour susciter des vocations.

Mesure 9.4 : Nous renforçons le travail bénévole en Église.

Objectif 10 : L'Église évangélique réformée de Suisse s'engage pour les personnes fuyant la violence, la misère et les persécutions.

Mesure 10.1 : Nous coordonnons l'aumônerie pour les requérants d'asile dans les centres fédéraux.

Mesure 10.2 : Nous nous engageons pour la protection des réfugiés et des requérants d'asile.

Objectif 11 : L'Église évangélique réformée de Suisse s'engage en faveur de l'égalité entre femmes et hommes.

Mesure 11.1 : Nous faisons évoluer la Conférence Femmes.

Mesure 11.2 : Nous soignons le label « Famille & Profession » pour les quatre années à venir.

Mesure 11.3 : Nous coordonnons des mesures visant à prévenir les comportements abusifs.

L'engagement public protestant

Objectif 12 : L'Église évangélique réformée de Suisse porte l'Évangile dans la sphère publique et s'engage en faveur de la justice, la paix et la sauvegarde de la Création.

Mesure 12.1 : Nous promouvons la discussion de questions de foi dans la société.

Mesure 12.2 : Nous prenons position en faveur de la protection inaliénable de la vie et de la dignité humaine et pour la reconnaissance universelle des droits humains.

Mesure 12.3 : Nous nous engageons en faveur de la sauvegarde de la Création et prenons position sur un choix de questions de bioéthique, d'éthique sociale et économique.

Mesure 12.4 : Nous participons au « Polit-Forum », pour assumer notre responsabilité en tant qu'Église dans la démocratie.

Objectif 13 : L'Église évangélique réformée de Suisse entretient des relations avec les autorités de la Confédération suisse.

Mesure 13.1 : Nous entretenons nos relations avec l'exécutif et le législatif ainsi qu'avec les partis et les organisations faïtières au niveau fédéral.

Mesure 13.2 : Nous apportons notre expertise éthique et théologique en siégeant dans des commissions extraparlimentaires.

Objectif 14 : L'Église évangélique réformée de Suisse contribue à la paix interreligieuse.

Mesure 14.1 : Nous entretenons nos relations avec la Fédération suisse des communautés israélites.

Mesure 14.2 : Nous observons les nouveaux mouvements religieux et informons à leur sujet.

Mesure 14.3 : Nous nous engageons au sein du Conseil suisse des religions pour le maintien et la promotion de la paix religieuse.

Mesure 14.4 : Nous contribuons à promouvoir l'intégration des musulmanes et musulmans dans la société suisse par une conférence avec les grandes instances spirituelles islamiques en Europe.